

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1504

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	25 000 000
Fonds pour la préservation des variétés et races anciennes (<i>ligne nouvelle</i>)	25 000 000	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite que l'État soutienne les éleveurs de races locales, qui constituent le patrimoine de notre agriculture française.

Il existe en France de très nombreuses variétés et races anciennes, comme le cochon cul noir du Limousin, la vache bretonne pie noir, ou la poule de Gournay normande. Ces races anciennes sont aujourd'hui insuffisamment soutenues, et menacent, pour certaines d'entre elles, de disparaître, alors même qu'elle constituent un élément essentiel de valorisation locale dans une perspective de souveraineté alimentaire.

Ce qui se passe aujourd'hui dans l'élevage, touché par de nombreuses crises sanitaires, se passe aussi dans les cultures où nous avons également sélectionnés les variétés les plus rentables, laissant de côté les variétés résistantes aux maladies mais produisant moins.

Le problème vient du fait que, faisant passer la rentabilité avant la qualité, nous avons sélectionné la génétique la plus productive en fonction des espèces. Donc, quand une maladie attaque cette génétique, c'est l'ensemble de la production qui est touché. Il est important d'avoir une variété d'espèces pour éviter les crises sanitaires, donc de préserver les races locales, et d'avoir des productions végétales diversifiées pour que les maladies aient moins d'impact sur notre capacité à produire notre alimentation.

Cet amendement correspond également à l'une des 51 recommandations de la mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles, dont le rapport a été approuvé par la commission du développement durable le 24 Janvier 2024.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- il abonde de 25 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 d'un nouveau programme « *Fonds pour la préservation des variétés et races anciennes* » ;
- il minore de 25 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 - *Allègements de cotisations et contributions sociales* du programme 381- *Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG*.

Si nous dénonçons la logique et les effets du dispositif TODE-AG que nous souhaitons remettre en cause, nous ne souhaitons pas pour autant grever les comptes de l'UNEDIC et de la MSA et nous demandons donc au Gouvernement à la fois de lever le gage et de remettre en cause le dispositif TODE-AG.